



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 1^{er} RAMADAN 1436 (18 JUIN 2015)

*

Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

Projet de loi :

➤ **Projet de loi n° 94-12** relative aux habitations menaçant ruine et à l'organisation des opérations du renouvellement urbain.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées par quelques ministres, et qui seront examinées par une commission ministérielle désignée à cet effet.

Projets de décrets :

1. Projet de décret n° 2-15-108 modifiant et complétant le décret n° 2-75-863 du 11 safar 1397 (1^{er} février 1977) pris pour l'application de l'article 51 du dahir portant loi n° 1-75-453 du 25 hija 1396 (17 décembre 1976) instituant un Ordre des pharmaciens.

Approuvé

2. Projet de décret n° 2-15-13 modifiant et complétant le décret n° 2-04-892 du 25 moharrem 1427 (24 février 2006) relatif à l'octroi de subventions financières aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération et à leurs ayants droit.

Approuvé

Convention internationale :

➤ **Convention d'Unidroit sur les biens culturels volés ou illicitement exportés**, adoptée par la Conférence diplomatique tenue à Rome du 7 au 24 juin 1995.

- **Projet de loi n° 42-15** portant approbation de la convention mentionnée ci-dessus.

Approuvés